Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Veauche, le 4 février 2021

collège
Antoine Guichard

académie
Lyon

éducation
nationale

le Principal

aux

Parents d'élèves

Affaire suivie par
Secrétariat direction

14 rue Marcel Pagnol
42340 VEAUCHE
Téléphone 04 77 10 10 40

ce.0422293p@ac-lyon.fr

Objet : Opération tests antigéniques / dépistage du COVID 19

Mesdames, Messieurs,

Le collège Antoine Guichard bénéficiera d'une campagne de tests antigéniques effectués par une équipe mobile d'infirmières scolaires. Cette opération de dépistage s'adresse à tous les élèves et personnels volontaires.

Elle aura lieu de mardi 23 février de 8h30 à 17h.

Afin que votre enfant bénéficie de ce dépistage, il devra se présenter au collège ce jour-là avec le formulaire joint dûment complété ainsi qu'une pièce d'identité. L'inscription du numéro de sécurité sociale est obligatoire. L'élève peut également se présenter muni de la carte vitale du responsable légal auquel il est rattaché.

Je vous prie de trouver également joint à ce courrier la note du service médical élève de l'Inspection Académique de la Loire.

Restant à votre disposition pour toute information utile, je vous prie de recevoir l'expression de mes sincères salutations.

ACADEMIE DE LYON - Collège Antoine GUICHARD -
Le Principal
Boris DUCRAY



ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Le service médical élèves

n° 2020-2021
Affaire suivie par :
Service médical
Tél : 04 77 81 41 84
Mél : ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Saint-Etienne, le 15 janvier 2021

Note à l'attention de mesdames et messieurs les parents d'élèves

Des opérations de dépistage seront organisées dans les locaux de l'établissement dans le cadre des dépistages massifs de la COVID19.

Dans ce contexte, et si vous le souhaitez, votre enfant peut bénéficier d'un test de dépistage. Le dépistage de votre enfant ne pourra être réalisé qu'avec votre autorisation parentale s'il est mineur. Aucun prélèvement ne sera effectué si votre enfant s'y oppose au moment du test. Afin d'enregistrer les résultats du test sur la plateforme SI-DEP vous devrez nous fournir le numéro de sécurité sociale du parent auquel votre enfant mineur est rattaché ou pour les majeurs de leur propre numéro de sécurité sociale.

Le dépistage qui sera effectué est un test rapide antigénique, destiné à détecter la présence du virus Covid 19. La réalisation du test nécessite d'effectuer sur votre enfant un prélèvement nasopharyngé. Ce prélèvement est réalisé par un professionnel formé et habilité. Son analyse est ensuite réalisée sur place grâce au kit fourni avec le test.
L'opération de dépistage est organisée dans le respect de consignes sanitaires en vigueur et de la règlementation applicable.
Une information spécifique sur le traitement des données personnelles de votre enfant est donnée à la fin du formulaire.

Les professionnels doivent rentrer les résultats des tests sur la plateforme SI-DEP.
Le résultat du test passé par votre enfant vous sera communiqué par un retour papier qui sera remis à votre enfant. S'il est positif, il vous sera demandé de venir le chercher, vous serez contacté par la CPAM puisque vous et l'entourage proche de votre enfant serez alors contact à risque et placé à l'isolement.

Formulaire de renseignements et de consentement
Pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19
utilisant les tests sur prélèvement nasopharyngé pour une personne mineure

ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Votre enfant devra se présenter au test de dépistage avec :
- ce formulaire complété ;
- une pièce d'identité.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires lors de la réalisation du test.

Nom du parent ou responsable légal signataire :
……

Informations d'identité du mineur :

Nom : …… Prénom :
……

Date de naissance : ……

N° de sécurité sociale (du parent pour les mineurs) :
……

Adresse :
……
……

Classe : ……

N° téléphone mobile du ou des parents : …… et/ou
……

N° Téléphone fixe des parents :
……

Courriel des parents :
……
……

Le résultat du test de l'enfant mineur sera communiqué aux parents par retour papier via votre enfant.
La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test par le système d'information national SI-DEP.

Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale :
Le/ les parent(s), après avoir pris connaissance de la fiche d'information, consent(ent) à la réalisation du test sur leur enfant.

Oui Non

Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parental consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.

Signature

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en oeuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé(https://solidaritessante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) -Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr.
Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations règlementaires en termes de traçabilité du test. A l'issu de ce délai, les données de votre seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice.